

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 8 MARS 2017

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 8 mars 2017 à 19h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Madame Ginette Gagné-Stoklosa, Conseillère	Ville de Bois-des-Filion
Madame Lynn Dionne, Mairesse	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier	MRC de Thérèse-De Blainville
Monsieur Louis Pilon, greffier et secrétaire-trésorier adjoint	MRC de Thérèse-De Blainville

2017-03-044

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par	Madame Sylvie Surprenant Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par	Madame Marlene Cordato Mairesse Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 8 mars soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2017-03-045

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par	Madame Sylvie Surprenant Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par	Madame Ginette Gagné-Stoklosa Conseillère Ville de Bois-des-Filion

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel qu'amendé conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2017
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 4.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 8 mars 2017
 - 4.2. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 9 février au 8 mars 2017
 - 4.3. Dépôt - Rapport d'activités du directeur général – février 2017



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 4.4. **Résolution** – Entente MRC et ministère d'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)
- 4.5. **Résolution** – Ressources humaines de la MRC
- 4.6. **Résolution** - Désignation d'un représentant substitut à la table des préfets et des élus de la Couronne Nord
5. **AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE**
 - 5.1. **Résolution** - Demande d'émission de certificat de conformité
 - Blainville : #1418-97 et #1418-98
 - Rosemère : #808-08
 - Sainte-Anne-des-Plaines : #860-66 et #903-1-2
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL DE LA MRC**
 - 6.1. **Résolution** – Entente de partenariat – MRC / Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville
 - 6.2. **Résolution** – Tourisme Basses-Laurentides et Tourisme Laurentides- membership
 - 6.3. **Résolution** – Adhésion à la Chambre de commerce Montréal Métropolitain
 - 6.4. **Résolution** – Adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville et à la Chambre de commerce de Bois-des-Filion/Lorraine
7. **SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE**
 - 7.1. **Résolution** – Schéma de couverture de risques – Addenda
8. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
 - 8.1. **Résolution** – Entente MRC des Laurentides – Fonctionnement de la Table des préfets des Laurentides
 - 8.2. **Résolution** – Plan d'affaires de mise en valeur – Parc régional de la Rivière-des-Mille-Îles
 - 8.3. **Résolution** – Avril est le mois de la jonquille
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-046

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 8 février 2017, soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-047

OBJET : Dépôt de la liste de la correspondance au 8 mars 2017

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 8 mars 2017 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2017-03-048

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 9 février au 8 mars 2017

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 9 février au 8 mars 2017 inclusivement, répartis comme suit : 36 904.34\$ payés et 86 040.94 \$ à payer pour un grand total de 122 945.28 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-049

OBJET : Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois de février 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport d'activités pour le mois de février 2017 du directeur général et secrétaire-trésorier.

2017-03-050

OBJET : Entente MRC et ministère d'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

ATTENDU l'appel de propositions lancé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion en vue d'édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes dans les régions du Québec;

ATTENDU QUE cet appel de propositions doit se concrétiser par une entente pour une période de 2 ans (2017-2019) entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le MIDI;

ATTENDU l'article 10.5 du *Code municipal* (R.L.R.Q., c. C-27.1) permettant à la MRC de signer une entente avec des instances gouvernementales;

ATTENDU l'article 126.3 de *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C- 47.1) permettant à la MRC de conclure, avec le gouvernement, des ententes pour le développement local et régional;

ATTENDU la lettre adressée par la MRC au MIDI le 24 février 2017 en vue de signifier son intention de soumettre les propositions suivantes :

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise le préfet, monsieur Paul Larocque, et le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de signer pour et au nom de la MRC l'entente relative au Programme Mobilisation-Diversité avec le MIDI;

QUE le conseil autorise le directeur général de débloquer les fonds nécessaires à la mise en œuvre des propositions visées par cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-051

OBJET : Ressources humaines de la MRC

Ce point est reporté.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2017-03-052

OBJET : Désignation d'un représentant substitut à la Table des préfets et des élus de la Couronne Nord

ATTENDU QUE le préfet monsieur Paul Larocque ne sera pas disponible pour la prochaine rencontre de la Table des préfets et des élus de la Couronne Nord (TPECN) prévue pour le 15 mars 2017;

ATTENDU QUE le préfet suppléant monsieur Richard Perreault ne sera pas disponible pour remplacer M. Larocque à la même date;

ATTENDU QUE les règles de fonctionnement de la TPECN permettent à une MRC de désigner tout autre maire afin de remplacer le préfet au sein de cette instance;

ATTENDU QU'il est nécessaire que la MRC Thérèse-De Blainville soit représentée lors de cette rencontre de la TPECN du 15 mars en raison des discussions sur le fonctionnement et le financement de cette instance qui doivent s'y tenir;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
 appuyé par Monsieur Richard Perreault
 Maire Ville de Blainville

QUE le conseil désigne madame Madeleine Leduc, mairesse de la Ville de Rosemère, à titre de représentante substitut au préfet monsieur Paul Larocque afin de représenter la MRC de Thérèse-De Blainville à la réunion de la TPECN du 15 mars prochain;

QU'à cet effet, Madame Leduc jouit de tous les pouvoirs et responsabilités exercés par monsieur Larocque au sein de la TPECN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-053

**OBJET : Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de
Blainville, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines**

ATTENDU que les municipalités de Blainville, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les Règlements : Blainville : #1420-7 et #1423-14; Rosemère : #801-30; Sainte-Anne-des-Plaines : #860-65; pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., ch. A-19.1) la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des Règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement et du Document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents Règlements et résolutions sont :

**Blainville
#1418-97**

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage #1418 et ses amendements afin de :

- **Permettre** à l'intérieur de la zone I-171, l'usage principal C7-01-09 Centre de formation de réparation de carrosserie pour véhicule de promenade, cyclomoteur, motocyclette, motoneige ou véhicule hors route.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Blainville #1418-98

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage #1418 et ses amendements afin de :

- **Créer** la zone H-219 à même une partie de la zone H-202;
- **Assujettir** la nouvelle zone à la production d'un P.I.I.A.

Rosemère #808-08

Permis et certificats : Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats # 808 et ses amendements afin de :

- **Exiger** des plans concernant l'aménagement d'un mur antibruit pour l'implantation d'une thermopompe et/ou d'un climatiseur.

Sainte-Anne-des-Plaines

#860-66 Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage #860 et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** les limites de la zone C201 pour agrandir la zone H204 et y inclure les lots 2 080 659 et 2 080 661 à 2 080 663.

Sainte-Anne-des-Plaines

#903-1-2 P.P.C.M.O.I. : Règlement modifiant le règlement sur les PPCMOI # 903 et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** l'article concernant le type de projet admissible au règlement de PPCMOI.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Ginette Gagné-Stoklosa
Conseillère Ville de Bois-des-Filion

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines soit les Règlements : Blainville : #1418-97; #1418-98; Rosemère : #808-08; Sainte-Anne-des-Plaines : #860-66, #903-1-2 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire.

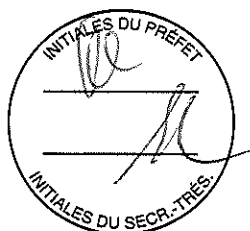
QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-054

OBJET : Entente de partenariat – MRC / Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville

ATTENDU les échanges entre la directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB) et le directeur du service de développement économique et entrepreneuriat de la MRC et les propositions suivantes qui en ont résulté ;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

Propositions à retenir par la MRC après examen	Coût annuel
Mentorat	5 000 \$
Contribution au Gala Stellar 2017 <ul style="list-style-type: none">• Prix de la MRC 2017	2 800 \$
Projets régionaux (selon les besoins ponctuels de la MRC)	10 000 \$

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC autorise le décaissement des sommes à même le budget 2017 pour les activités suivantes organisées par la CCITB:

- 5000 \$ pour l'activité « mentorat »
- 2 800 \$ pour l'activité « Gala Stellar 2017- Prix de la MRC »
- 10 000 \$ pour l'activité « Projets régionaux ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-055

OBJET : Tourisme Basses-Laurentides et Tourisme Laurentides - Membership

ATTENDU l'importance du tourisme comme secteur de développement économique dans la région des Basses-Laurentides;

ATTENDU QUE Tourisme Basses-Laurentides est l'organisme par excellence qui promeut les attraits touristiques dans les Basses-Laurentides;

ATTENDU QUE l'enjeu 3 du Plan de développement de la zone agricole de la MRC vise l'accroissement du nombre de projets en agrotourisme et que Tourisme Basses-Laurentides favorise le développement des outils de promotion et de visibilité de ce secteur;

ATTENDU QUE Tourisme Laurentides est l'organisme officiellement reconnu par le gouvernement du Québec afin de promouvoir le tourisme dans l'ensemble de la région administrative des Laurentides ;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les frais d'adhésion à Tourisme des Basses-Laurentides au coût de cinq mille dollars (5 000 \$), et ce, pour l'année en cours (2017);

QUE monsieur Mario Besner, directeur de développement économique et entrepreneuriat soit désigné pour siéger au conseil d'administration de Tourisme Basses-Laurentides ;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les frais d'adhésion à Tourisme -Laurentides au coût de 346,15 \$, et ce, pour l'année en cours (2017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2017-03-056

OBJET : Adhésion à la Chambre de commerce Montréal Métropolitain

ATTENDU la volonté exprimée par la Direction de développement économique et entrepreneuriat de la MRC d'adhérer à la Chambre de commerce Montréal Métropolitain (CCMM) afin d'élargir son réseau professionnel et de participer à des formations et événements en lien avec les mandats relevant de ladite direction le tout afin d'obtenir une visibilité accrue de la MRC dans la région du Montréal métropolitain;

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le conseil autorise le directeur général à payer les frais de 595 \$ avant taxes relatifs à l'adhésion de la MRC à la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain;

QUE monsieur Mario Besner, directeur de développement économique et entrepreneuriat soit désigné comme membre principal de la CCMM;

QUE le secrétaire-trésorier et directeur général soit désigné comme membre délégué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-057

OBJET : Adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville et à la Chambre de commerce Bois-des-Filion/Lorraine

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB) couvre le territoire des villes de Boisbriand, Sainte-Thérèse, Blainville, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce Bois-des-Filion/Lorraine (CCBDFL) couvre le territoire des villes de Bois-des-Filion et de Lorraine;

ATTENDU QU'il est souhaitable pour la MRC de poursuivre sa collaboration harmonieuse avec les milieux d'affaires de l'ensemble du territoire comme elle le fait depuis plusieurs années;

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE la MRC Thérèse-De Blainville adhère à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB) à titre de « membre régulier » pour la présente année 2017;

QU' à cette fin, le conseil autorise le directeur général à payer les frais de 180 \$ avant taxes, relatifs à cette adhésion;

QUE la MRC Thérèse-De Blainville adhère à la Chambre de commerce Bois-des-Filion/Lorraine à titre de « membre entreprise » pour la présente année 2017;

QU' à cette fin, le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les frais de 160 \$ avant taxes, relatifs à cette adhésion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2017-03-058

OBJET : Schéma de couverture de risques –Addenda – Entente de répartition
incendie entre la MRC et CAUCA

ATTENDU l'entente contractuelle conclue entre la «Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches» (CAUCA) et la MRC de Thérèse-De Blainville en février/mars 2016;

ATTENDU les résolutions numéro 1201-231 de CAUCA et numéro 2015-11-194 de la MRC;

ATTENDU le rapport intitulé : «*Besoins en radiocommunication numérique P25 en lien avec CAUCA*» présenté et remis au directeur général et secrétaire-trésorier par les directeurs des services incendie des villes de Boisbriand, Blainville, Sainte-Thérèse et Bois-des-Filion ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de sécurité incendie de la MRC de Thérèse-De Blainville ;

ATTENDU l'acceptation dudit rapport par CAUCA au moyen d'un message courriel en date du 16 février 2017 ;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le rapport intitulé «*Besoins en radiocommunication numérique P25 en lien avec CAUCA*» soit ajouté sous forme d'«**Addenda en ANNEXE D**» à l'entente contractuelle conclue entre la MRC et CAUCA en février/mars 2016, afin d'en faire partie intégrante;

QUE le conseil autorise le préfet, monsieur Paul Larocque, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, à signer pour et au nom de la MRC ledit addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-059

OBJET : Entente MRC des Laurentides – Fonctionnement de la Table des
préfets des Laurentides

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus des Laurentides offrait un lieu de concertation régionale permettant aux élus des MRC de se concerter sur des enjeux d'intérêt commun;

ATTENDU QUE les Conférences régionales des élus ont été dissoutes le 21 avril 2015 par la sanction de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*;

ATTENDU QUE les MRC estiment qu'il est dans l'intérêt de la région des Laurentides qu'un espace de coordination, de réseautage et de concertation entre les préfets des MRC soit institué et que des ressources lui soient allouées, et ce, afin de soutenir le développement de la région des Laurentides dans un esprit de solidarité et de réciprocité;

ATTENDU QUE les articles 678 et 569 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* permettent aux MRC d'adopter des ententes intermunicipales relativement aux domaines de leur compétence ;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

ATTENDU QUE suite à la liquidation de l'ancienne Table des préfets, il subsiste un actif de douze mille quatre cents dollars (12 400 \$), ce reliquat est administré par la MRC des Pays d'en-Haut pour le compte des MRC ;

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
 Maire Ville de Blainville
 appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

QU'il est recommandé aux membres du conseil d'autoriser le préfet et le directeur général à signer pour et au nom de la MRC l'entente inter-MRC instituant la Table des préfets de la région des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-060

OBJET : **Plan d'affaires de mise en valeur – Parc régional de la Rivière-des-Mille-Îles**

ATTENDU QU'Éco-Nature s'apprête à élaborer un plan d'affaires pour la valorisation du potentiel du Parc régional de la Rivière-des-Mille-Îles;

ATTENDU QUE le Parc régional de la Rivière-des-Mille-Îles fait partie des cinq projets métropolitains de la Trame verte et bleue du Grand Montréal;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville veut contribuer à la valorisation du potentiel du Parc régional de la Rivière-des-Mille-Îles;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse Ville de Boisbriand
 appuyé par Madame Ginette Gagné-Stoklosa
 Conseillère Ville de Bois-des-Filion

QUE la MRC Thérèse-De Blainville assume les frais de 50 000 \$, à même les sommes réservées au budget 2017, pour l'élaboration de ce plan d'affaires visant la mise en valeur du Parc régional de la Rivière-des-Mille-Îles;

QUE le déboursement du montant de 50 000 \$ soit fait selon les modalités suivantes :

- 30% lors du démarrage officiel de l'étude
- 30% lors de la remise du rapport d'étape préliminaire
- 40% lors de la remise et présentation du rapport final aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville

QUE la contribution de la MRC de Thérèse-De Blainville est conditionnelle aux contributions financières des autres MRC et/ou villes riveraines de la rivière des Mille Îles dont: Laval, Deux-Montagnes, Terrebonne et Saint-Eustache;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC tous les documents afférents à l'élaboration d'un plan d'affaires visant la mise en valeur du Parc régional de la Rivière-des-Mille-Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-061

OBJET : **Avril est le mois de la jonquille**

ATTENDU QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

Il est proposé par Monsieur Richard Leduc
Maire Ville de Blainville
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.


ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


2017-03-062

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Ginette Gagné-Stoklosa
Conseillère Ville de Bois-des-Filion

DE lever la présente réunion à 21h50


Paul Larocque,
Préfet suppléant
8 mars 2017


Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2017-03-044 à 2017-03-061 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 8 mars 2017.

Émis le 8 mars 2017 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier